



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 Pour les adhérents mineurs : pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents ou le représentant légal sont tenus :

Ø De s'assurer de la présence du professeur au début des cours avant de laisser et de lui confier leur(s) enfant(s) 5 mn avant le début du cours.

Ø De s'engager à respecter les horaires des début et fin de cours et de venir le(s) chercher dès la fin du cours.

Ø En cas de non-respect de ces règles, le club décline toutes responsabilités.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de l'adulte auquel ils ont été confiés par ces derniers (grands parents, nourrice...), avant et après les cours.

Le club est responsable de l'enfant uniquement pendant la durée du cours.

Article 2 : Pour le bon déroulement des activités et dans l'intérêt de tous :

Ø Toute absence prolongée devra être signalée. Les absences et retards d'un mineur seront signalés aux parents.

Ø Une tenue correcte est exigée pour tous les adhérents (chaussures adaptées à la country notamment).

Ø Pour les adhérents mineurs : les séances s'effectuent en dehors de la présence des parents.

Ø L'accès à la salle de cours est exclusivement réservé aux adhérents; la présence d'accompagnateurs (des enfants, ...) est tolérée à titre exceptionnel, et uniquement après accord préalable de la VSJ.

Article 3 : toute inscription est définitive

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'arrêt définitif pour l'année en cours du sport justifié par un certificat médical couvrant la fin de la saison. Néanmoins, il sera retenu les frais du coût de la licence annuelle, ainsi que le prorata des mois écoulés. Tout mois débuté sera dû. Le bureau se réserve l'appréciation de la décision définitive de remboursement.

Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'évènement soudain et indépendant de la volonté de l'association (ex : pandémie, cas de force majeure, évènement climatique).

Article 4 : Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de détérioration d'objets personnels dans les locaux.

Article 5 : Le dossier d'inscription est constitué des pièces suivantes :

Ø Un certificat médical d'aptitude récent (moins d'un mois à la date d'inscription) et spécifique à la pratique de la danse country

Ø Une photo si possible

Ø La fiche d'inscription dûment remplie et signée avec la mention "lu et approuvé"

Ø Le paiement de la cotisation

Tout dossier incomplet ne permettra pas la pratique de l'activité.

Article 6 : Les cours ne sont pas assurés durant les congés scolaires, jours fériés, ainsi qu'en cas d'indisponibilité de la salle.

Article 7 : En cas de non-respect des personnes, du matériel ainsi que du présent règlement, le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'adhérent, l'exclusion ne donnant lieu à aucun remboursement.

VSJ Line Dance Country
28 rue du Puits Mottet
94350 Villiers Sur Marne

vsjcountryld@gmail.com
Tél. 06 07 19 41 05



DONNEES PERSONNELLES

NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Tous les champs figurant sur le bulletin d'adhésion sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion et à la création ou au renouvellement de votre licence. L'absence de réponse à un champ est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre dossier.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, vous informer de notre actualité et de nos événements, créer et gérer votre dossier et votre licence.,

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée de votre adhésion, sauf si :

- vous exercez votre droit à la suppression de vos données, dans les conditions décrites ci-après ;
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est limité aux membres du bureau de la section ainsi qu'à la FFCLD. Ceux-ci sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable.

Conformément aux dispositions en vigueur de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et, à compter de leur date d'entrée en application, à celles du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et sur la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation des traitements opérés sur vos données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier, accompagné d'une pièce d'identité valide.
